

Document WSIS/PC-3/CONTR/173-F
29 septembre 2003
Original: français

UNITAR

/Intervention De Marcel A. Boisard Sous-Secrétaire Général Des Nations Unies Et Directeur Général De L'UNITAR A La Prepcom III Du SMSI/

Monsieur le Président, Excellences, Honorables délégués, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Lors de la Deuxième Conférence Préparatoire, j'ai eu l'honneur de présider une Table ronde sur le renforcement des capacités et de faire rapport à votre assemblée. Je vais me limiter au même sujet - qui est au coeur même du mandat de l'UNITAR - et soumettre trois brèves réflexions relatives à la mise en oeuvre du plan d'action.

1. Concernant le renforcement des capacités au sens large, il conviendrait d'étendre le groupe cible des personnes à former et d'élaborer un programme de sensibilisation et de formation des instances politiques, des autorités morales, des cadres supérieurs nationaux, y compris les diplomates. Le recours à l'enseignement à distance (e-learning) doit également être développé selon une méthodologie stricte et efficace.

2. Pour ce qui a trait à "la société de l'information pour les citoyens et le développement", il conviendrait de prendre en plus grand compte le rôle véritable et potentiel des autorités locales dans la démocratisation et le service de proximité, grâce à la société de l'information. Le renforcement des capacités devrait bénéficier également aux groupes minoritaires et aux populations autochtones, et, participer ainsi, au respect de la diversité culturelle.

3. Ma dernière remarque concerne la mise en oeuvre du plan d'action. Il nous semble nécessaire d'affirmer plus spécifiquement la stratégie. Les programmes, aux niveaux local, national, régional voire international doivent viser à mobiliser l'ensemble des acteurs, à savoir les gouvernements, le secteur privé, la société civile, l'Université et les bailleurs de fonds. L'UNITAR s'est forgé une solide expérience et réputation dans la mise en oeuvre des instruments juridiques internationaux relatifs à l'environnement et au développement durable, grâce aux technologies d'information et de communication. A cet égard, en tant qu'institut de formation, l'UNITAR tient à souligner, sur le plan des principes, tout l'intérêt des logiciels à codes ouverts - ou logiciels libres - aux fins de formation et de transfert de technologie.

J'espère que ces trois propositions, brièvement évoquées, seront utiles à vos travaux et trouveront place dans la version finale du plan d'action. Nous soumettrons au secrétariat, dans le cours de la journée, une formulation mieux structurée de ces idées afin qu'elles puissent, si votre comité en décide ainsi, s'intégrer dans le texte final.

Pour conclure, l'UNITAR se réjouit d'apporter sa contribution à la construction de la Société d'Information, en continuant et développant ses programmes de formation, de renforcement des capacités et de recherche sur les méthodologies de formation notamment en faveur des pays en développement et des pays en transition.

Je vous remercie de votre attention.

Genève, Le 25 Septembre 2003